Paradoxe

BERNARD CERQUIGLINI

UNE LANGUE ORPHELINE

Les Éditions de Minuit

UNE LANGUE ORPHELINE

DU MÊME AUTEUR

Aux Éditions de Minuit

La Parole médiévale, 1981.

L'Accent du souvenir, 1995.

Chez d'autres éditeurs

Robert de Boron, le roman du Graal (éd.), U.G.E., 1981.

Éloge de la variante, Éditions du Seuil, 1989. (Trad. In praise of the variant, The Johns Hopkins University Press, 1999).

La Naissance du français, Presses Universitaires de France, 1991.

Le Roman de l'orthographe, Hatier, 1996.

À travers le jabberwocky de Lewis Carroll, Éditions Le Castor Astral, 1997.

Les Langues de France (éd.), Presses Universitaires de France, 2003.

La Genèse de l'orthographe française (XII^{e}-XVII^{e} siècles), Éditions Honoré Champion, 2004.

Merci professeur !, Bayard, 2008.

BERNARD CERQUIGLINI

UNE LANGUE ORPHELINE

LES ÉDITIONS DE MINUIT

Publié avec l'aide
du Centre national du Livre

© 2007 by Les Éditions de Minuit
www.leseditionsdeminuit.fr

À dire vrai, interrompit Ariste, voilà une étrange origine pour une langue aussi noble que la nôtre.

Dominique Bouhours,
Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène (1671)

INTRODUCTION

On pourrait sans préjudice rapprocher les *Recherches sur la France* d'Estienne Pasquier des *Essais* auxquels se consacre un de ses bons amis. Curieux de tout, ayant beaucoup lu, avide de faits et d'hypothèses, mais ne s'en laissant pas compter, le grand juriste met sa culture, sa réflexion et son esprit critique au service d'une enquête qu'il mène, parallèlement à ses lourdes charges, à partir de 1560 et pendant plus d'un demi-siècle. Elle n'a pas pour objet, il est vrai, le portrait d'une âme, mais celui d'une personne morale : la France. Ses *Recherches* désirent en faire apparaître la grandeur et la singularité, fondées sur ce que cet avocat éclairé pratique et sur ce qu'il affectionne : le droit, la littérature et la langue.

Pasquier a conscience qu'après Villers-Cotterêts et avec la Pléiade, cet idiome peut enfin se mesurer au latin, et le disputer aux langues européennes, en premier lieu à la rivale transalpine. Les modalités et les causes d'une telle promotion, qu'il estime récente, figurent au nombre de ses préoccupations. Comme pour tous les penseurs de son temps, la question des origines est certes au cœur de sa réflexion ; mais Pasquier ne s'embarrasse guère de grandes hypothèses sur les sources lointaines (gauloise, grecque, etc.) de notre idiome : il tient sagement, mais confusément, pour une forte influence latine puis germanique sur le substrat gaulois. Lecteur professionnel de chartes et de traités, amateur, comme son autre ami Claude Fauchet, des vieux romans et de chroniques, connaisseur (ils sont rares en son temps) de l'ancienne langue, c'est sur le sol

national qu'il fait porter son enquête, et son étonnement. Car en peu de siècles un prodige semble s'être accompli. Comment concevoir en effet que la langue d'un Ronsard fut précédée de cet idiome émouvant sans doute, délié et naturel à tout le moins, mais certainement grossier, rustique et sans règles ? L'érudit demeure perplexe : la confusion des innovations advenues depuis (« mais de les vous représenter, il est mal aisé ») se complique de l'« obscurité » dont fait preuve l'état de langue de départ. La langue médiévale frappe en effet par une inconsistance qui, pour Pasquier, tient à deux causes principales. Elle n'est pas encore unifiée par un parler curial : chacun « escrit dans le ramage de son pays » :

> Parce qu'anciennement nous n'eusmes point une langue particulierement courtizane, à laquelle les bons esprits voulussent attacher leurs plumes. (...) De là vint que ceux qui avoient quelque asseurance de leurs esprits, escrivoient au vulgaire de la Cour de leurs Maistres, qui en Picard, qui en Champenois, qui en Provençal, qui en Tholozan, tout ainsi que ceux qui estoient à la suite de nos Rois, escrivoient au langage de leur Cour [1].

Les documents, ensuite sont rien moins que fiables. La plus grande instabilité y règne, due à l'insouciance irrespectueuse des scribes :

> Et ce qui nous oste encore d'avantage la cognoissance de cette ancienneté, c'est que s'il y eust un bon livre composé par nos ancestres, lors qu'il fut question de le transcrire, les copistes les copioient non selon la naïfve langue de l'Autheur, ains selon la leur. Je vous le representeray par exemple : entre les meilleurs livres de nos devanciers, je fais estat principalement du Roman de la Roze. Prenez en une douzaine escrits à la main, vous y trouverez autant de diversités de vieux mots, comme ils sont puisez de diverses fontaines. J'adjousteray que comme nostre langue prenoit divers plis, aussi chacun copiant changeoit l'ancien langage à celuy de son temps (pp. 1516-1517).

1. Etienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, éd. par Marie-Madeleine Fragonard, François Roudaut et *alii.* Paris : Champion, 1996, tome III, p. 1516. Nos autres citations proviennent des pp. 1516 à 1518.

Une telle perception laisse insatisfait. Elle ajoute aux origines obscures de la langue la confusion de ses enfances médiévales ; à la latinité gâtée par le mélange des influences a succédé la profusion fâcheuse des idiomes et des formes. Chaos et excès : notre langue mérite, à l'évidence, d'autres « antiquités ».

C'est ce à quoi l'érudition va s'employer, selon un programme qui paraît avoir été tracé par l'auteur des *Recherches*. Purifier la source, ou bien en désigner une autre que latine ; à défaut, réhabiliter la langue médiévale, en reconstruire l'unité et la cohérence, critiquer les textes, montrer enfin l'hégémonie précoce d'un prestige central. L'histoire de la langue devient linéaire et cohérente, estimable et gratifiante. Elle prouve que le français, dès longtemps, a révoqué sa bâtardise ; elle témoigne d'une grandeur primitive et comme constitutive ; elle rassure une identité linguistique nationale en l'enracinant. La science va nous offrir le tableau flatteur d'une perfection transhistorique, les preuves et la doctrine de cette perfection. Une belle légende, en vérité, propre à congédier les doutes, en fortifiant la superbe d'un idiome à vocation universelle ; mais c'est une légende.

CHAPITRE I

MISÈRE DE LA FILIATION

Que le français soit issu du latin, nul n'en disconviendrait aujourd'hui. Les partisans d'une autre origine, celte en particulier (notre ancêtre, le gaulois), ont rangé les armes ou rejoint le magasin des fous littéraires. La latinité du français en fait la noblesse, et sans doute la raison ; elle est un argument de poids en faveur des études classiques qui fondent une connaissance éclairée de notre langue, dans son déploiement séculaire : le latin que l'on enseigne vient du français.

La quête de l'origine

Une telle évidence ne s'est pourtant imposée qu'après plusieurs siècles d'hésitations et de débats [1]. Bien qu'un lien génétique entre les langues latine et française ait été perçu dès le Moyen Âge (le clerc médiéval, bilingue, employant la langue vulgaire dans la vie courante, mais travaillant en latin, est incité à poser en filiation le va-et-vient qu'il opère), la question de l'origine ne fut examinée qu'à la Renaissance. La langue française devient alors « illustre », idiome poétique, juridique (Villers-Cotterêts), que l'on étudie enfin, et que l'on enseigne (Louis Meigret publie en 1550 la première grammaire du français rédigée en cette langue) : on comprend que l'« antiquité »

1. Bernard Cerquiglini, *La Naissance du français*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991.

du français soit l'objet de nombreuses enquêtes [2]. Celles-ci, toutefois, suivent la pente du préjugé, d'un préjugé il est vrai favorable : les origines que l'on propose pour la langue française sont les quartiers de noblesse qu'on lui suppose. Plus que le latin, trois ancêtres fort éminents sont avancés. *L'hébreu*, tout d'abord, langue première et divine, matrice de toutes les langues ; donc du français également, que plusieurs auteurs attachent indirectement ou directement (par quelque primauté gracieuse) à la langue hébraïque. *Le grec*, ensuite, dont la supériorité culturelle est éclatante aux yeux des humanistes. Dériver le français du grec ne laisse pas de l'ennoblir, tout comme Lemaire de Belges promeut la nation française au travers de son héros éponyme, Francus, fils de Priam, dont il rapporte les aventures en parallèle à l'Odyssée. *Le celte*, enfin. Si le mythe gaulois prend naissance au XVI^e^ siècle, c'est curieusement sous des habits grecs : Astérix porte cothurne. On pense en effet que les Gaulois, plus vieux peuple d'Europe, ont légué aux Grecs leur civilisation : étudier ces derniers, c'est donc revenir aux sources. Celtophilie habile et des plus politiques : le celthellénisme, réponse à la filiation latin-italien, détache résolument la nation française de l'Empire romain et de ceux qui, au XVI^e^ siècle, s'en disent les successeurs ; réponse valoisienne, en somme, aux Habsbourg.

On doit juger qu'il y a bien peu de sciences dans tout cela ; il n'y en a guère plus que chez ceux qui prônent l'origine latine. Leur hypothèse repose sur le seul sentiment d'appartenance ; issue du bilinguisme de l'activité intellectuelle, elle prouvait moins une genèse qu'elle ne revendiquait une grandeur. Une filiation directe était posée, en effet, entre le français et le latin *classique* : le latin écrit, beau latin de Virgile et de Cicéron que, mise à part la presque interruption due aux invasions barbares compensée par la renaissance carolingienne, on n'avait pas cessé d'enseigner. Un latin qui s'était quelque peu gauchi depuis l'Antiquité (latin médiéval, scolastique, etc.), mais que, d'Alcuin à Érasme, d'Érasme aux collèges jésuites, on n'avait pas non plus cessé de corriger et de purifier. C'est le latin,

2. Claude-Gilbert Dubois, *Mythe et langage au seizième siècle*. Bordeaux : Duclos, 1970.

véhicule noble de la culture légitime, que les lettrés des XVI^e^ et XVII^e^ siècles pratiquaient avec la plus intime familiarité, et auquel ceux d'entre eux qui tenaient pour l'origine latine rattachaient tout naturellement le français [3]. Il n'y avait pour eux pas d'autre latin. L'obstacle, cependant, était de taille : il était évident que la langue de Ronsard, puis de Vaugelas différait notablement de celle de Cicéron. Les partisans d'une autre origine n'avaient aucune peine à faire valoir que la langue latine, au rebours du français, possédait une déclinaison, riche et complexe, qu'elle était dotée d'une syntaxe reposant sur des principes nettement distincts, que son lexique était sur bien des points très spécifique. Le celte, par exemple, semblait dans cette perspective beaucoup moins éloigné du français. Les défenseurs de l'origine latine avaient à la fois raison (le français provient effectivement du latin) et tort (il ne peut être issu du latin classique). Il leur fallait donc composer avec les faits, et rechercher comment ce latin avait pu se corrompre. Une réponse dominante jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle consistait à voir dans le français le résultat d'une mise en contact de langues : à savoir la corruption du latin (du latin classique) par les envahisseurs germaniques. Thèse intéressante dont l'inspiration politique est évidemment nobiliaire (la germanisation du latin reproduisant, au plan de la langue, l'imposition sociale du féodalisme et l'instauration de ses droits), mais qui avait le défaut de postuler une double origine. On comprend que cette thèse ait été avancée de façon moins éclatante que les origines hébraïque, grecque ou gauloise, qui avaient pour elles l'élégance de la monogenèse.

Dès lors qu'il fallait bien admettre que quelque idiome était venu corrompre le latin classique, la langue celte, le gaulois considéré cette fois dans une perspective polygénétique, pouvait facilement venir à l'esprit. C'est la position de celui qui le premier développa explicitement la thèse de l'origine romane, Claude Fauchet qui, dans son Recueil des *Antiquités gauloises et françoises* (Paris : Du Puys, 1579) puis dans le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise* (Paris : Patisson, 1581)

3. Françoise Waquet, *Le Latin ou l'empire d'un signe*. Paris : Albin Michel, 1998.

émit l'idée d'un substrat celtique en français, sans d'ailleurs en préciser le rôle ni l'effet. Idée juste, car le celte fut réellement un substrat (mais d'une incidence assez faible), et fausse. Car d'une part la celtisation du latin n'était pas pensée, faute d'une théorie du contact linguistique ; la nature du latin considéré, d'autre part, n'était pas interrogée : pour Fauchet, une autre origine que le latin de Cicéron, dont il était éminemment familier, n'était pas envisageable. Double faiblesse dont font preuve ses successeurs, tel Du Cange au XVII^e^ siècle, qui ne passe guère loin de la vérité, en proposant une synthèse en termes de substrat celtique et de superstrat germanique, mais affectant le latin classique. Cette thèse, polygénétique, partagée au XVII^e^ siècle par de nombreux tenants de l'origine latine, tel Gilles Ménage, avait pour elle de balancer les influences qu'elle énonçait entre celte et germanique (le peuple et les nobles), la vertu d'évoquer un équilibre des pouvoirs propre à satisfaire l'idéologie parlementaire. Mais, pas plus que la monogenèse latine, l'appel aux influences gauloise et germanique ne pouvait répondre aux critiques faisant valoir les différences profondes séparant la langue latine classique du français. L'objet de la réflexion n'était pas construit.

Cette construction, solide et décisive, proviendra d'une tout autre perspective, des plus difficiles à concevoir puis à admettre pour les éminents latinistes qu'étaient ces érudits. Elle consiste à supposer que le français, et les langues romanes (portugais, espagnol, catalan, occitan, italien, etc.) en général, ne proviennent pas du latin classique, c'est-à-dire du latin écrit, appris à l'école, socialement et scolairement normé, mais du latin effectivement parlé, voire d'un latin « rustique » et populaire. Ce qui revient à dire qu'il existait en fait deux latins ; que le second, bien vivant et largement pratiqué dans tout l'Empire romain, présentait avec arrogance les fautes et barbarismes (irrespect de la déclinaison, ordre des mots fixe, vocabulaire familier et concret, etc.) que les régents de collège traquaient avec la dernière énergie. Ce qui revient à supposer, ensuite, pensée scandaleuse au moment où le français et les autres langues romanes acquéraient enfin statut, éminence voire universalité, que ces langues provenaient en fait du second latin, inférieur, rustique et vulgaire. Cette thèse est

certes douloureuse à concevoir ; mais elle résout le problème des différences fondamentales entre le latin et les langues romanes (celles-ci proviennent d'une latinité tout autre, plus proche d'elles), et pose correctement la question de l'origine.

Cette idée avait été émise, pour l'italien au début du XVII^e^ siècle [4] ; si elle reçut en Italie quelques soutiens par la suite, elle fut rejetée partout ailleurs. Pour que cette thèse fût proposée en France, il fallut attendre le XVIII^e^ siècle, et les effets de la polémique. La furie celtomane, au début des années 1700, menée par quelques hobereaux érudits, ne pouvait s'accommoder de voir la langue gauloise servir de force d'appoint à une théorie polygénétique de la langue française. Les mémoires se multiplient, qui ramènent le français au seul gaulois ; ils trouvent un écho dans les cercles savants. En 1742, Pierre-Alexandre Levesque de La Ravalière présente à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire intitulé *L'Histoire des révolutions de la langue française depuis Charlemagne jusqu'à Saint Louis* [5] ; il y soutient que la langue parlée en Gaule (*romance rustique*) jusqu'aux Carolingiens était fondamentalement celte, et ne devait au latin que des influences superficielles : un peu de latinité, en somme, s'était infiltrée dans le gaulois, pour le corrompre. Cette thèse paradoxale, très aristocratiquement monogénétique ne convainquit cependant pas les académiciens ; en ce milieu du XVIII^e^ siècle, l'origine latine polygénétique était bien admise par les savants ; restait à lui donner une assise scientifique. Dans sa réponse à La Ravalière, le bénédictin Dom Rivet s'emploie à réaffirmer l'essence romane du français ; il ne met pas en cause toutefois l'idée que c'est au latin classique que commence une évolution qui, par le contact du celtique et du germain, aboutira au français.

Il convient de rendre hommage à Pierre-Nicolas Bonamy, autre académicien, protégé de Turgot qui, répondant égale-

4. Celso Cittadini, *Trattato della vera origine e del processo e nome della nostra lingua (1601)*, éd. Gerd Schlemmer, Hambourg : Buske, 1983. « Furono in Roma due sorti di lingua. L'una rozza, e mezzo barbara, della gente bassa... », p. 47.

5. *Mémoires de littérature de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* 24 (1756), pp. 24-102.

ment à La Ravalière, sut dégager la bonne perspective (qu'avait esquissée Cittadini), faisant avancer de façon décisive la question de l'origine. Dans un premier mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions le 20 décembre 1750, *Sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules* [6], Bonamy affirme, face à La Ravalière, la romanité du français qu'il prouve de façon lexicale : le plus grand nombre de mots français sont issus du latin, « pour ne pas dire presque tous ; ainsi c'est cette langue qu'il faut regarder comme notre langue matrice » (p. 584). Cependant, il reproche à Dom Rivet de croire que c'est du latin « conforme aux règles de la Grammaire » qu'il convient de partir. La question cruciale est celle de la nature de ce latin :

> On laisse toujours subsister des difficultés si l'on ne commence par attacher une idée nette et précise à ce que l'on entend par ces mots : la langue latine (p. 583).

On doit à Pierre-Nicolas Bonamy le geste épistémologiquement judicieux et fondateur : critiquer d'une part l'origine que ses prédécesseurs, bons latinistes, ont présupposée : le « latin des livres » ; construire d'autre part un concept de latin qui, tout en légitimant la romanité du français, justifie la spécificité de cette langue par rapport à celle des auteurs classiques. Il avance dès lors la thèse que l'origine de notre langue « n'est autre chose que la langue latine parlée et employée dans les discours familiers » (p. 586). Il faut donc admettre qu'il y avait à Rome deux latins, et que l'originaire fut aux antipodes des habitudes de la connaissance érudite : un latin des rues et du peuple, étranger au livre et à l'école, appris « en l'entendant prononcer aux Romains soldats, marchands, artisans, esclaves qui n'avaient pas plus fréquenté les écoles d'Italie que les Gaulois celle des Gaules » (p. 594). C'est du latin oral, de la conversation pratique, qu'est issu le roman, devenu plus tard le français. On imagine l'émotion Académique... Le 9 mars 1751, Pierre-Nicolas Bonamy revient sur la question en présentant un second mémoire [7], qui cette fois apporte des preuves. Son

6. *Mémoires de littérature de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* 24 (1756), pp. 582-670.

7. *Réflexions sur la latine vulgaire, pour servir d'introduction à l'explication des serments en langue romane prononcés par Louis de Germanie...*,

auteur en profite pour rappeler, très fermement, les idées qu'il a proposées quelques mois plus tôt. Critique d'une part des préjugés en faveur du latin classique.

> La plupart des personnes qui entendent dire que la langue française vient de la latine s'imaginent qu'il faut prendre les ouvrages de Cicéron, de Tite-Live, de Térence, et des autres auteurs de la bonne latinité pour faire une comparaison des mots et expressions qu'ils ont employés avec les nôtres (p. 607).

Proposition d'autre part, d'attribuer une origine latine différente à la langue française :

> Ce que je crois pouvoir regarder comme une nouveauté dans le système que je propose, c'est de faire venir notre langue du latin vulgaire des provinces (p. 649).

Un latin populaire, « vulgaire » au sens étymologique comme au sens commun, sans inversion syntaxique, pourvu de déclinaisons minimales, et usant abondamment de prépositions (toutes propriétés des langues romanes) : « Je ne puis trop le répéter : c'est de la langue parlée des Romains que les Gaulois ont appris à parler latin » (p. 640). Originer le français dans le latin de la vulgarité est une audace, presque un sacrilège ; les savants qui défendent cette idée « ne voient pas qu'ils donnent à notre langue une source très bourbeuse et très ignoble », comme l'écrit avec morgue Levesque de La Ravalière, quelques années plus tard. Mais il s'agit désormais d'un combat d'arrière-garde : l'origine est établie. Il aura fallu plusieurs siècles pour faire éclater la vérité, qui tient en un adjectif : le français provient certes du latin, mais du latin *parlé*.

Il n'est pas sans importance d'exhumer cette polémique oubliée. Outre qu'elle concerne l'origine de notre langue, elle traduit en ce domaine particulier l'esprit général des Lumières. Avec Pierre-Nicolas Bonamy, la question de la genèse est enfin posée de façon correcte et réfléchie ; on peut y voir à bon droit l'approche scientifique initiale de l'histoire de notre langue, première pierre d'un édifice que le XIX[e] siècle élèvera avec superbe : la grammaire historique du français. Une seconde

---

in *Mémoires de littérature de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres 24* (1756), pp. 638-659.

contribution de Bonamy à la pensée de son temps se laisse apercevoir. Moins évidente, elle présente plus d'intérêt car elle concerne, sinon la face sombre des Lumières, du moins la pensée conservatrice et nostalgique, l'ubac du progrès des savoirs. Ses adversaires ne s'y sont pas trompés : la découverte de Bonamy est une catastrophe. Elle justifie en effet un sentiment qui, s'il était déjà perceptible au siècle précédent, prend véritablement son essor, car il devient un discours d'autorité : la mélancolie grammairienne. Dans la préface du volume (opportunément intitulé : *La Langue postclassique*) qu'il a préparé pour *L'Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot [8], Alexis François note un fait remarquable. Alors qu'au cours du XVIII[e] siècle la langue connaît une vie intense, un développement considérable dans le lexique et la syntaxe (la phrase moderne s'invente alors), que la philosophie du langage se donne les moyens de son ambition intellectuelle (que l'on songe aux belles synthèses de *l'Encyclopédie*) que tout bouge et conquiert dans la langue et le langage (le français jouit de son « universalité »), le discours grammatical quant à lui se montre singulièrement tatillon, de fort mauvaise humeur, et pour tout dire réactionnaire. La raison en est générale : on pense au XVIII[e] siècle que la langue française a connu son apogée durant le classicisme. Effet du travail de Malherbe, de Vaugelas et des autres *remarqueurs*, influence profonde, surtout des grands écrivains classiques qui ont hissé la langue à son sommet, jugé indépassable. Le siècle de Louis XV en recueille l'héritage qu'il fait connaître au monde entier ; mais c'est un héritage. La norme a été fixée, la perfection atteinte ; tout changement est décadence. Le contraste est frappant entre une langue dont l'expansion géographique, le développement interne sont considérables, et une pratique grammaticale normative qui se penche sur son passé, et n'aime point trop son présent. Il ne s'agit plus, comme à l'époque classique, de dégager une norme en taillant dans l'idiome foisonnant issu de la Renaissance ; il s'agit moins encore d'établir un point controversé de l'usage en se référant à une pratique innovante, celle

8. Alexis François, *La Langue postclassique*, tome VI, 2[e] partie de F. Brunot, *Histoire de la langue française*, Paris : Colin, 1932.

de la conversation moderne (Claude Favre de Vaugelas, reçu dans les meilleurs salons, participe à la genèse de la norme) : la grammaire post-classique a pour mission de dénoncer ce qui s'éloigne fâcheusement d'une norme dont elle n'est plus l'auteur. Naît alors, intimement mêlé au discours prescriptif et qui ne le quittera plus : le purisme. « Aujourd'hui que la langue semble commencer à se corrompre, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule... » Maurice Druon ? Non, Voltaire.

On mesure ce que la découverte de Pierre-Nicolas Bonamy a de choquant. Si l'aval contemporain de l'illustre français classique n'est pas pour plaire aux tenants du bel usage, son amont très ancien est calamiteux. Une source bien bourbeuse, en effet, en lieu et place du meilleur latin. C'est avec une langue sortie du ruisseau, il est vrai, que Corneille et Racine, mais aussi Jean de Meun, François Villon auparavant, Montesquieu et... Voltaire ensuite, ont écrit leurs chefs d'œuvre ; on devrait admirer une telle promotion, et n'être point trop chagrin de ces racines plébéiennes. Cela n'est cependant pas propre à convaincre les mélancoliques ; l'on sent chez les érudits comme un profond regret, pour deux raisons. Après la juste intuition de Bonamy, restait à attester ce latin vulgaire, parlé et disparu. Cela ne pouvait se faire, paradoxalement, qu'en recherchant les traces écrites d'une expression enfuie. Ce fut un beau terrain d'enquête pour les successeurs de Bonamy, et surtout pour les savants du XIX^e^ siècle, qui exhumèrent, avec les précautions de la critique textuelle, les attestations équivoques du latin non conventionnel. Il pouvait s'agir d'échos : citations d'un parler bas, à effet réaliste, comme Pétrone le pratique dans le *Satiricon*. Mais le plus souvent il s'agissait de fautes venant altérer un texte que son auteur, de bonne foi, pensait rédiger en latin correct. Cette archéologie du latin décadent se fit attentive par suite aux marges de la production littéraire, hors des chemins que la connaissance savante battait depuis toujours : inscriptions (épitaphes, textes votifs, voire graffitis), traités techniques (médecine, art vétérinaire, cuisine, etc.). Parachevant et confirmant la découverte de 1750, un corpus de latin vulgaire fut ainsi constitué, faisant montre d'une langue dont ni la parenté génétique avec la nôtre, ni la latinité rugueuse (décli-

naisons détruites, adoption *d'outils* grammaticaux, inventions lexicales privilégiant le *concret*, etc.) n'étaient plus niables. Il fallait, désormais, s'en accommoder.

Du coup, se trouvait confirmée la thèse polygénétique, à laquelle les meilleurs esprits s'étaient ralliés. Mais par déplacement : c'est le latin populaire (et non pas classique) qui se mêla d'un peu de celte d'abord, de beaucoup de francique ensuite, pour aboutir au protofrançais puis au français. Ce savoir positif, que la grammaire historique au XIX^e^ siècle énoncera d'abondance, est toutefois une seconde cause de chagrin. Si le latin vulgaire a pu se développer sans trop de mélange en Italie, en Castille, il convient de reconnaître qu'il n'en fut pas de même en Gaule. Le français résulte d'influences diverses : une source bourbeuse, à nouveau. L'histoire de cette langue est décidément bien déceptive.

Un créole qui a réussi

On comprend que les hobereaux aient mené bataille en faveur de l'origine gauloise : le français est issu de l'immigration. Certes, cette immigration est en fait une double occupation militaire (romaine puis franque) ; mais la langue qui servit de souche (le latin parlé) fut importée, et subit en Gaule deux apports principaux qui la spécifièrent. Elles l'éloignèrent, plus que tout autre langue romane, de la latinité primitive. À la perte première (l'origine n'est pas le latin des bons auteurs, mais celui des rues) s'ajoute une seconde, qui n'est pas moins cruelle : le fond latin, tout grossier qu'il fût, a été si recouvert et modifié, que le français est sans aucun doute la moins romane des langues néo-latines.

L'influence celte ne fut pas décisive : des habitudes de prononciation, sans doute, (tendance à palataliser les consonnes), du vocabulaire certainement : toponymes (*Paris*, *Reims*, *Lyon*, etc.) et noms communs (*alouette, bec, bouc, chemin, mouton*, etc.). Vers la fin du IV^e^ siècle, quand le gaulois s'éteignit en Gaule, pour des raisons qui tiennent plus au prestige de la culture romaine (routes, administration, écoles, puis christianisme), qu'à une quelconque coercition, le contact avait cepen-

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 9
CHAPITRE I Misère de la filiation 13
CHAPITRE II Épiphanie parisienne 35
CHAPITRE III La fabrique de l'origine 53
CHAPITRE IV La raison dialectale 75
CHAPITRE V Les récits de la genèse 109
CHAPITRE VI L'invention du francien 127
CHAPITRE VII L'adieu au terroir 165
CONCLUSION 211
BIBLIOGRAPHIE 215

Cette édition électronique du livre
Une langue orpheline de Bernard Cerquiglini
a été réalisée le 25 avril 2018
par les Éditions de Minuit
à partir de l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782707319814).

© 2018 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
pour la présente édition électronique.

www.leseditionsdeminuit.fr
ISBN : 9782707338860

CNL Centre national du livre
www.centrenationaldulivre.fr